

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance extraordinaire du conseil
Lundi 12 décembre 2016, 19h00
Bureau municipal

Sont présents : M. Guy Dupuis
M. Mathieu Bourque
M. François Pinard
M. Luc Laplante

Sont absents : Mme. Carmen Arseneault
M. François Roy

Formant quorum sous la présidence du maire madame Line Thérroux.
Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Mireille Dionne,
est présente.

02
2016-12-122 Ordre du jour

01 Mot de bienvenue
02 Adoption de l'ordre du jour
03 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2017
04 Présentation et adoption du programme des dépenses en
immobilisations 2017 – 2018 – 2019
05 Période de questions
06 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce
conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

03
2015-12-123 Présentation et adoption des prévisions budgétaires
2017

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce
conseil d'adopter les prévisions budgétaires 2017 telles que présentées.

Adoptée

Prévisions budgétaires 2017

REVENUS

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Taxes | 693 749 \$ |
| Services municipaux | 215 051 \$ |
| Païement tenant lieu de taxes | 5 500 \$ |
| Transferts | 102 760 \$ |
| Services rendus | 26 500 \$ |
| Imposition de droits | 9 840 \$ |
| Intérêts | <u>2 500 \$</u> |
| TOTAL | 1 055 900 \$ |

CHARGES

| | |
|---|---------------------|
| Administration générale | 196 785 \$ |
| Sécurité publique | 165 223 \$ |
| Transport | 150 661 \$ |
| Hygiène du milieu | 234 347 \$ |
| Santé et bien-être | 2 543 \$ |
| Aménagement, urbanisme et développement | 17 923 \$ |
| Loisirs et culture | 55 699 \$ |
| Financement (intérêts) | 51 159 \$ |
| Financement (capital) | <u>181 560 \$</u> |
| TOTAL | 1 055 900 \$ |

04

2015-12-124 Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations 2017 – 2018 – 2019

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le programme des dépenses en immobilisations 2017 – 2018 – 2019 tel que présenté.

Adoptée

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2017 – 2018 – 2019

| | | |
|------------|-----------|---------------------|
| Année 2017 | 35 000 \$ | tracteur, souffleur |
| Année 2018 | 30 000 \$ | camion (voirie) |
| Année 2019 | - \$ | - |

19h22 Période de questions

06

2015-12-125 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 19h22.

Adoptée

Line Théroux
Maire

Mireille Dionne
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance ordinaire du conseil
Lundi 12 décembre 2016, 19h30
Bureau municipal

Sont présents : M. Guy Dupuis
M. Mathieu Bourque
M. François Roy
M. Luc Laplante

Sont absents : Mme. Carmen Arseneault
M. François Roy

Formant quorum sous la présidence du maire madame Line Théroux. Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Mireille Dionne, est présente.

02

2016-12-126 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal du mois de novembre 2016
- 04 Approbation des comptes
- 05 Calendrier des séances du conseil 2017
- 06 Conseiller municipal (démission)
- 07 Entente service incendie municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults
- 08 Régime de retraite des employés municipaux (adhésion)
- 09 Programme d'amélioration du réseau routier (rapport)
- 10 Projet AIRRL 2015-032 (fin des travaux)
- 11 Projet de règlement de concordance (adoption)
 - 11.1 Règlements d'urbanisme, de zonage et de lotissement
 - 11.2 Règlement de construction
- 12 Société d'habitation du Québec
 - 12.1 Approbation budget révisé 2016
 - 12.2 Approbation budget 2017
- 13 Vente pour non paiement de taxes (mandat)
- 14 Dépôt du registre des déclarations des élus municipaux (code d'éthique et de déontologie)
- 15 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux
- 16 Adoption règlement 2016-09 (taxation 2017)
- 17 Jeudis en chansons (participation)
- 18 Entretien cours d'eau (rivière Lafond branche 20 et rivière Maurice-Vincent et ses branches 1 et 10)
- 19 Bell Canada (approbation)
- 20 Service incendie (embauche pompiers)
- 21 Poste Canada (boîte postale)

Correspondance

- MAMOT (proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière 2017 - prolongation de délai, règlements de concordance)
- MRC Nicolet-Yamaska (règlement 2016-10-325, quotes-parts 2017)
- Fonds Jeunesse CDL (bibliothèque)
- MTQ (subvention rang St-Edmond)

Varia

a)

Période de questions

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

03

2016-12-127 Adoption du procès-verbal du mois de novembre 2016

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le procès-verbal du mois de novembre 2016, tel que présenté et sans lecture.

Adoptée

04

2016-12-128 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 104 037.68\$;

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

05

2016-12-129 Calendrier des séances du conseil 2017

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2017, établissant les séances le premier lundi de chacun des mois à l'exception des mois de novembre et de décembre (deuxième lundi), de janvier (deuxième mardi), ainsi que de septembre (premier mardi), la séance du mois d'août étant retirée du calendrier.

Adoptée

06

Conseiller municipal (démission)

Dépôt de la lettre de démission de monsieur François Roy, conseiller, au siège #3.

07

2016-12-130 Entente service incendie
Municipalité de Ste-Brigitte-de-Saults

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil de maintenir l'entente de service incendie avec la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults selon les mêmes termes que l'année en cours pour l'année 2017.

Adoptée

08

2016-12-131 Régime de retraite des employés municipaux (adhésion)

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Perpétue a pris la décision d'adhérer au Régime de retraite des employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil :

- 1) Que la Municipalité de Sainte-Perpétue adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec, volet à prestations déterminées ;
- 2) Que cette adhésion soit effective au 1^{er} janvier 2017 ;
- 3) Que la directrice générale soit autorisée à attester pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue du consentement de celle-ci ;
- 4) Que la directrice générale soit autorisée à transmettre à Aon Hewitt, administrateur délégué du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenus à la date d'adhésion du régime.

Adoptée

09

2016-12-132 Programme d'amélioration du réseau routier (rapport)

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil d'approuver les dépenses des travaux exécutés sur la ou les routes de la municipalité pour un montant subventionné de 12 000\$, le tout conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Il est de plus résolu d'attester que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et de certifier que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

10

2016-12-133 Projet AIRRL 2015-032 (fin des travaux)

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil d'approuver les dépenses des travaux exécutés sur les routes Saint-Charles, Sainte-Anne et Bureau totalisant un montant de 1,136,316.62\$, montant subventionné de 561,113.00\$, le tout conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Il est de plus résolu d'attester que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et de certifier que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

11 Projet de règlement de concordance (adoption)

11.1

2016-12-134 Règlements d'urbanisme, de zonage et de lotissement

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le projet de règlement numéro 2016-01 visant la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Perpétue intitulé *Règlement sur le plan d'urbanisme* et le projet de règlement numéro 2016-02 visant le remplacement du règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Perpétue suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé *Règlement de zonage* ainsi que du projet de règlement numéro 2016-03 visant le remplacement du règlement de lotissement de la Municipalité de Sainte-Perpétue suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé *Règlement de lotissement dont* copies des projets de règlements sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ces projets de règlements sera tenue le **6 février 2017** à 18h30 à la salle du conseil située au 2197 rang Saint-Joseph à la Municipalité de Sainte-Perpétue (Québec). Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire, le conseil municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée

11.2

2016-12-135 Règlement de construction

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le projet de règlement numéro 2016-04 visant le remplacement du règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Perpétue suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé *Règlement de construction dont* copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le **6 février 2017** à 18h30 à la salle du conseil située au 2197 rang Saint-Joseph à la Municipalité de Sainte-Perpétue (Québec). Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée

12

Société d'habitation du Québec

12.1

2016-12-136 Approbation budget révisé 2016

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipale d'Habitation de Sainte-Perpétue pour l'année 2016 telles que présentées, portant la contribution municipale à 1 774\$.

Adoptée

12.2

2016-12-137 Approbation budget 2017

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipale d'Habitation de Sainte-Perpétue telles que présentées, portant la contribution municipale à 2 543\$.

Adoptée

13

2016-12-138 Vente pour non paiement de taxes
(mandat)

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil ;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil de désigner mesdames Line Théroux ou Mireille Dionne respectivement maire et directrice générale à agir pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue au moment de la vente pour non paiement des taxes de la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 12 avril 2017 et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipales et scolaires), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non paiement de taxes.

Adoptée

14

Dépôt du registre des déclarations des élus municipaux (code d'éthique et de déontologie)

En vertu de l'article 6 de la Loi sur *l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c E-15.1.0.1) et à titre de directrice générale, je dépose le registre public des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal dont la valeur excède 200\$.

15

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

16

2016-12-139 Adoption règlement 2016-09 (taxation 2017)

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le règlement 2016-09 relatif à l'imposition des taxes pour l'année 2017.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-PERPÉTUE
MRC DE NICOLET-YAMASKA

RÈGLEMENT numéro 2016-09
relatif à l'imposition des taxes
pour l'année 2017

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à l'assemblée du conseil tenue le 7 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par ce conseil d'adopter le règlement numéro 2016-09 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Taxes 2017

TAXE FONCIÈRE

Il sera imposé et prélevé une taxe foncière générale à taux variés :
0.3805\$ du 100\$ d'évaluation pour le secteur agricole, de 0.4265\$ du 100\$ d'évaluation pour le secteur résidentiel et de 0.5763\$ du 100\$ d'évaluation pour le secteur commercial et industriel, taux incluant les taxes foncières spéciales ci-dessous énumérées.

(foncière générale de 0.3040\$ pour l'agricole, 0.3500\$ pour le secteur résidentiel, 0.4998\$ pour le commercial/industriel, spéciale caserne 0.0183\$, spéciale projet domiciliaire 0.0093\$, spéciale camion incendie 0.0205\$, spéciale route 0.0284\$).

TAXE DE DÉVELOPPEMENT – SOUTIEN AUX ORGANISMES

Pour chaque unité d'évaluation résidentielle, professionnelle, commerciale, manufacturière et industrielle, il sera imposé et prélevé une taxe de 25.00\$.

Pour tout immeuble à logements multiples, la taxe sera multipliée par le nombre de logements.

COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES

| | | |
|---|-----------------------------|----------|
| ➤ | Unité résidentielle | 132.50\$ |
| | . collecte et enfouissement | 97.50\$ |
| | . collecte sélective | 35.00\$ |
| ➤ | Unité de chalet | 66.25\$ |
| ➤ | Unité commerciale | 132.50\$ |
| ➤ | Bac 360 litres | 100.00\$ |

Pour tout immeuble à logements multiples, la taxe sera multipliée par le nombre de logements.

La compensation dudit service sera payable par le propriétaire de l'immeuble.

TAXE POUR L'ENTRETIEN DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

La taxe pour l'entretien du service d'assainissement des eaux usées, pour chaque catégorie d'usagers telle que décrite à l'article 2 du règlement 2003-02 et ses amendements, sera de 256.59\$ (par unité).

TAXE POUR LE FINANCEMENT DU SERVICE DE COLLECTE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

La taxe pour le financement du service de collecte des ouvrages d'assainissement des eaux usées, pour chaque catégorie d'usagers telle que décrite à l'article 4 du règlement 2003-03 et ses amendements, sera de 40.87\$ (par unité).

TAXE SPÉCIALE AQUEDUC

La taxe pour les travaux de mise aux normes du réservoir d'eau potable, telle que décrite au règlement 2015-01, sera de 0.018\$ du cent dollars d'évaluation.

TAXE POUR LE SERVICE D'AQUEDUC DU RÉSEAU BAS ST-JOSEPH

(10 au 186, rang St-Joseph)

Un tarif de 1.09\$ du mètre cube d'eau consommée sera chargé pour tout immeuble desservi.

Un montant de 20 008.10\$ pour achat de 43.5 mètres cubes de débits réservés répartis entre à 50% pour le 10 et 177 rang St-Joseph.

ARTICLE 3 Taux d'intérêt

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 18%.

ARTICLE 4 Paiement par versement

Les taxes sur la valeur foncière ou sur toute autre base doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total est égal ou supérieur à 300\$, elles peuvent être payées au choix du débiteur en un, deux ou trois versements.

ARTICLE 5 Date des versements

La date ultime où peut être acquitté le versement unique ou le premier versement est le 30^{ème} jour suivant l'expédition du compte et le 2^{ème} et le 3^{ème} versements devront être acquittés au plus tard le 100^{ème} jour suivant les échéances respectives du 1^{er} et du 2^{ème} versements.

ARTICLE 6 Taxation complémentaire

Lorsque survient en cours d'année une taxation complémentaire suite à une réévaluation d'un immeuble, toutes les clauses du présent règlement s'appliquent.

ARTICLE 7 Exigibilité du paiement

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu par le présent règlement, ledit versement en devient immédiatement exigible et portera intérêt.

Toutefois, le 2^{ème} et le 3^{ème} versements conservent les droits mentionnés aux articles 3, 4 et 5 du présent règlement.

ARTICLE 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Sainte-Perpétue ce 12 décembre 2016.

Line Thérout, maire

Mireille Dionne, directrice générale

17

2016-12-140 Jeudis en chansons (participation)

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue désire poser sa candidature pour l'événement Jeudis en chansons ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil de soumettre une demande de participation aux Jeudis en chansons à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec.

Adoptée

18

2016-12-141 Entretien cours d'eau (rivière Lafond branche 20, rivière Maurice-Vincent et ses branches 1 et 10)

CONSIDÉRANT que la compétence des cours d'eau verbalisés est sous juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT la demande relative à l'entretien de la rivière Lafond branche 20 et Maurice-Vincent branches 1 et 10.

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil de transmettre la demande à la MRC de Nicolet-Yamaska.

Adoptée

19

2016-12-142 Bell Canada (approbation)

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie Stantec, représentant la compagnie Bell Canada, pour l'installation de fibre optique dans le rang Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT que la demande d'approbation a été acceptée par le Ministère des Transports pour les travaux sur la route 259 ;

CONSIDÉRANT que les travaux nécessitent l'installation de 2 poteaux sur le terrain du Centre des Sports et Loisirs.

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil d'approuver les travaux à exécuter dans le rang Saint-Charles et de transférer la demande d'installation des poteaux au Centre des Sports et Loisirs.

Adoptée

20

2016-12-143 Service incendie (embauche pompiers)

CONSIDÉRANT que monsieur Frédérick Marcotte, directeur par interim du service incendie, a rencontré monsieur Bruno Vincent, domicilié au 145 rang Sainte-Anne, Sainte-Perpétue (Québec) J0C 1R0 et monsieur Jonathan Lanoue, domicilié au 2544 rang Saint-Edmond, Sainte-Perpétue (Québec) J0C 1R0 ;

CONSIDÉRANT que messieurs Vincent et Lanoue sont intéressés à faire partie de la brigade incendie de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue ;

CONSIDÉRANT que monsieur Lanoue a suivi la formation Pompier 1 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Vincent s'engage à suivre la formation Pompier 1;

CONSIDÉRANT qu'advenant l'abandon de la formation Pompier 1, monsieur Vincent s'engage à rembourser les frais engendrés par la Municipalité.

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil que messieurs Bruno Vincent et Jonathan Lanoue soient embauchés en tant que pompier volontaire pour la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue.

Adoptée

21

2016-12-144 Poste Canada (boîte postale)

CONSIDÉRANT la demande de remplacement de la boîte postale désuète implantée sur la rue Laplante ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle boîte postale requiert une installation permanente en béton ;

CONSIDÉRANT que Poste Canada désire la relocaliser ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se décharge de toute responsabilité quant à tout recours pour dommages et travaux que la Municipalité pourrait exécuter dans le cadre de ses activités (entretien, construction, etc...) ;

CONSIDÉRANT que toute responsabilité quant à l'aménagement et l'entretien de cet emplacement est sous la responsabilité de Poste Canada ;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser l'installation d'une nouvelle boîte postale à l'endroit déterminé par Poste Canada, conditionnellement à ce que les résidents intéressés soient majoritairement en accord avec ce nouvel emplacement.

Adoptée

20h04 Période de questions

2016-12-145 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h11.

Adoptée

Line Théroux
Maire

Mireille Dionne
Directrice générale & secrétaire-trésorière